

Procès-verbal de la séance du 10 novembre 2017

Le 10 novembre 2017 à 20h30, le Conseil Municipal de Villéréal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la Présidence de Pierre-Henri ARNSTAM, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **3 novembre 2017**

Présents : Pierre-Henri ARNSTAM, Françoise LAURIERE, Jean-Jacques CAMINADE, Guillaume MOLIERAC, Rolande PITON, Christian PAJOT, Jean-Raymond CRUCIONI, Colette MAYET-DELBOURG, Sylvie AVEZOU, Alain BRUGALIERES, Marie-Christine DEBLACHE, Benjamin MAUVRIT.

Représentés : Jean-Pierre LECLAIR procuration à Jean-Jacques CAMINADE
Sylvie CLAUDE procuration à Benjamin MAUVRIT

Absent(e) excusé(e) : Véronique LEYGUE

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la dernière séance. En l'absence d'observation il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir procéder à l'élection d'un secrétaire. Madame Colette MAYET-DELBOURG ayant obtenu la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2017-057	<u>Modification des statuts de la CCBHAP</u>	5.7.5

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, dont les articles L5211-5-1, L5214-16 et L5211-20 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CCBHAP n°2017-97 en Conseil Communautaire du 18 Septembre 2017 ;

Monsieur le Maire présente la modification statutaire votée par le Conseil Communautaire, à l'unanimité, lors de la Séance Plénière du 18 Septembre 2017 ; et notifiée pour avis à chacun des 43 Conseils Municipaux.

Il invite le conseil municipal à débattre avant de se prononcer sur la modification des statuts de la CCBHAP.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Décide** de donner un avis favorable à la modification des statuts de la Communauté des Communes des Bastides en Haut Agenais Périgord
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer tous documents inhérents à cette décision.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2017- 058	Approbation de la modification statutaire du Syndicat Eau 47 à compter du 1 ^{er} janvier 2018	5-7-5

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L.5211-18 et L.5211-20 concernant les modifications relatives au périmètre et à l'organisation des EPCI, rendus applicables aux syndicats mixtes fermés par renvoi opéré de l'article L.5711-1 du même code ;

Vu les Statuts du Syndicat Eau47, approuvés par l'Arrêté inter-préfectoral du 23 décembre 2016 (modifié par l'Arrêté inter-préfectoral en date du 15 juin 2017 portant actualisation des compétences transférées), et en particulier :

- leur article 1 notamment à la forme juridique du syndicat,
- leur article 2.2. relatif à la gestion des services de l'eau potable et/ou de l'assainissement collectif et/ou non collectif (compétences optionnelles à la carte) ;

Vu l'Arrêté préfectoral n°47-2016-12-21-003 du 21 décembre 2016 portant modification des Statuts de la Communauté de communes du PAYS DE DURAS, avec effet au 1^{er} janvier 2017, et entraînant la substitution de la CDC au sein du Comité syndical d'Eau47, pour ses 17 communes membres (AURIAC-SUR-DROPT, BALEYSSAGUES, DURAS, ESCLOTTE, LEVIGNAC-DE-GUYENNE, LOUBES-BERNAC, MONTETON, PARDAILLAN, ST-ASTIER-DE-DURAS, STE-COLOMBE-DE-DURAS, ST-GERAUD, ST-JEAN-DE-DURAS, ST-PIERRE-SUR-DROPT, ST-SERNIN-DE-DURAS, SAVIGNAC-DE-DURAS, SOUMENSAC et VILLENEUVE-DE-DURAS) à cette date ;

Vu les délibérations sollicitant le transfert de compétence à Eau47 à compter du 1^{er} Janvier 2018 prises par les communes de :

- BUZET-SUR-BAISE en date du 16 mai 2017 pour l'Assainissement collectif ;
- DAMAZAN en date du 16 juin 2017 pour l'Assainissement collectif ;
- MIRAMONT DE GUYENNE en date du 03 juillet 2017 pour l'Assainissement collectif ;
- PUCH-D'AGENAIS en date du 13 avril 2017 pour l'Assainissement collectif ;
- SAINT-LEGER en date du 30 juin 2017 pour l'Assainissement collectif ;
- SAINTE-MARTHE en date du 30 juin 2017 pour l'Assainissement collectif ;
- XAINTRAILLES en date du 25 août 2017 pour l'Assainissement (collectif et non collectif);

Vu la délibération prise par le Syndicat du SUD DE MARMANDE en date du 23 juin 2017 sollicitant le transfert à Eau47 à compter du 1^{er} Janvier 2018 des compétences « Eau potable » et « Assainissement », pour lesquelles il est actuellement compétent sur les communes suivantes :

Commune	Compétence exercée par le SI Sud Marmande		
	AEP	AC	ANC
CAUMONT-SUR-GARONNE	X	X	X
FOURQUES-SUR-GARONNE	X		
MARMANDE (écarts de « Coussan »)	X		X
SAINTE-MARTHE	X		X

Vu les délibérations des Communautés de Communes suivantes décidant, après avoir modifié leurs statuts pour prendre les compétences « eau potable » et « assainissement (collectif et non collectif) », de les retransférer au Syndicat Eau47 dont elles deviennent membres par représentation-substitution, à compter du 1^{er} janvier 2018 :

- la CDC BASTIDES HAUT-AGENAIS EN PERIGORD par délibération du 18 septembre 2017, pour ses 43 communes membres (BEUGAS, BOUDY-DE-BEAUREGARD, BOURNEL, CAHUZAC, CANCON, CASTELNAUD-DE-GRATECAMBE, CASTILLONNES, CAVARC, DEVILLAC, DOUDRAC, DOUZAINS, FERRENSAC, GAVAUDUN, LACAUSSE, LALANDUSSE, LAUSSOU (LE), LOUGRATTE, MAZIERES NARESSE, MONBAHUS, MONFLANQUIN, MONSEGUR, MONTAGNAC-SUR-LEDE, MONTAURIOL, MONTAUT, MONVIEL, MOULINET, PAILLOLES, PARRANQUET, PAULHIAC, RAYET, RIVES, SAINT-AUBIN, SAINT-ETIENNE-DE-VILLEREAL, SAINT-EUTROPE-DE-BORN, SAINT-MARTIN-DE-VILLEREAL, SAINT-MAURICE-DE-LESTAPEL, SAINT-QUENTIN-DU-DROPT, SALLES, SAUVETAT-DE-SAVERES (LA), SAVIGNAC-SUR-LEYZE, SERIGNAC-PEBOUDOU, TOURLIAC, VILLEREAL) ;
- la CDC DU PAYS DE LAUZUN par délibération du 20 septembre 2017, pour ses 20 communes membres (AGNAC, ALLEMANS-DU-DROPT, ARMILLAC, BOURGOUGNAGUE, CAMES, LACHAPELLE, LAPERCHE, LAUZUN, LAVERGNE, MIRAMONT-DE-GUYENNE, MONTIGNAC-DE-LAUZUN, MONTIGNAC-TOUPINERIE, MOUSTIER, PEYRIERES, PUYSSERAMPION, ROUMAGNE, SAINT-COLOMB-DE-LAUZUN, SAINT-PARDOUX-ISAAC, SAUVETAT-DU-DROPT (LA) et SEGALAS) ;

Vu les délibérations du Syndicat EAU47 :

- n° 17_020_C du 30 mars 2017 prenant acte de la substitution de la Communauté de Commune du Pays de Duras aux 17 communes membres (depuis le 1^{er} janvier 2017) ;
- n° 17_070_C du 28 septembre 2017 approuvant l'évolution du périmètre et l'actualisation des compétences transférées à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

Vu la délibération n° 17-021-C du Syndicat EAU47 en date du 30 mars 2017 portant modification des Statuts du Syndicat (dans l'article 2.2. : suppression de la mention « *entretien, travaux de réalisation et de réhabilitation des installations, traitement des matières de vidanges* », relative à la compétence ANC) ;

Considérant la nécessité d'actualiser le périmètre du Syndicat Eau47, et ses Statuts,

Considérant que le Syndicat Eau47 a consulté l'ensemble de ses membres par courrier du 29 Septembre 2017,

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Donne** son accord pour l'élargissement du territoire syndical d'Eau47 dans le cadre de l'article 2.1. de ses statuts, à compter du 1^{er} janvier 2018 à la commune de XAINTRAILLES ;
- **Donne** son accord pour les transferts de compétences par les collectivités dans le cadre de l'article 2.2. de ses statuts, à compter du 1^{er} janvier 2018 selon le tableau ci-dessous :

Communes - EPCI	Adhésion	Compétence transférée		
		Eau potable	Assainissement Collectif	Assainissement Non Collectif
Effet au 1^{er} janvier 2017				
CDC du PAYS DE DURAS (17 communes)	•	•	•	•
Effet au 1^{er} janvier 2018				
BUZET SUR BAISE	•		X	
DAMAZAN	•		X	
MIRAMONT DE GUYENNE	•	•	X	•
PUCH D'AGENAIS	•	•	X	•
SAINT-LEGER	•		X	
SAINTE MARTHE	•		X	
SYNDICAT DU SUD MARMANDE :				
- CAUMONT SUR GARONNE	•	X		X
- FOURQUES SUR GARONNE	•	X	•	•
- MARMANDE (écarts secteur de « Coussan »)	•	X		X
- SAINTE MARTHE	•	X		X
XAINTRAILLES	X		X	X
CDC LAUZUN (pour les 20 communes)	•	•	•	•
CDC BASTIDES HAUT AGENAIS PERIGORD (pour les 43 communes)	•	•	•	•

• *Collectivité déjà adhérente ou compétence déjà transférée*

- **Valide** les modifications des statuts du Syndicat Eau47 à effet du 1^{er} Janvier 2018 ainsi que leur annexe actualisée relative à la liste des membres et compétences transférées.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2017-059	Approbation de l'extension du périmètre et l'actualisation des compétences transférées au Syndicat Eau47 à compter du 1 ^{er} janvier 2019	5-7-5

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L.5211-18 et L.5211-20 concernant les modifications relatives au périmètre et à l'organisation des EPCI, rendus applicables aux syndicats mixtes fermés par renvoi opéré de l'article L.5711-1 du même code ;

Vu les Statuts du Syndicat Eau47, approuvés par l'Arrêté inter-préfectoral du 23 décembre 2016 (modifié par l'Arrêté inter-préfectoral en date du 15 juin 2017 portant actualisation des compétences transférées), et en particulier :

- leur article 1 notamment à la forme juridique du syndicat,
- leur article 2.2. relatif à la gestion des services de l'eau potable et/ou de l'assainissement collectif et/ou non collectif (compétences optionnelles à la carte) ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE en date du 20 septembre 2017 décidant, après avoir modifié ses statuts pour prendre les compétences « eau potable » et « assainissement (collectif et non collectif) », de les retransférer à compter du 1^{er} janvier 2019 au

2017-32

Syndicat Eau47 dont elle devient membre par représentation-substitution, pour ses 34 communes membres :

- ANDIRAN, BARBASTE, BRUCH, BUZET-SUR-BAISE, CALIGNAC, ESPIENS, FEUGAROLLES, FIEUX, FRANCESCAS, FRECHOU (LE), LAMONTJOIE, LANNES, VILLENEUVE-DE-MEZIN, LASSERRE, LAVARDAC, LE NOMDIEU, LE SAUMONT, MEZIN, MONCAUT, MONCRABEAU, MONTAGNAC SUR AUVIGNON, MONTESQUIEU, MONTGAILLARD, NERAC, POMPIEY, POUDENAS, REAUP-LISSE, SAINT LAURENT, SAINT-PE-SAINTE-SIMON, SAINT-VINCENT-DE-LAMONTJOIE, SAINTE-MAURE-DE-PEYRIAC, SOS-GUEYZE-MEYLAN, THOUARS-SUR-GARONNE, VIANNE et XAINTRAILLES ;

Vu la délibération du Syndicat EAU47 n° 17_083_C du 28 septembre 2017 approuvant l'évolution du périmètre et l'actualisation des compétences transférées à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
Considérant la nécessité d'actualiser le périmètre du Syndicat Eau47 à compter du 1^{er} janvier 2019, et la liste des membres annexée à ses Statuts ;

Considérant que le Syndicat Eau47 a consulté l'ensemble de ses membres pour avis sur cette modification par courrier du 29 Septembre 2017,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Donne** son accord pour l'élargissement du territoire syndical d'Eau47 dans le cadre de l'article 2.1. de ses statuts, à compter du 1^{er} janvier 2019 aux communes de MONTGAILLARD ET POMPIEY ;
- **Donne** son accord pour les transferts de compétences par les collectivités dans le cadre de l'article 2.2. de ses statuts, à compter du 1^{er} janvier 2019 selon le tableau ci-dessous :

Communes – EPCI	Adhésion	Compétence transférée		
		Eau potable	Assainissement Collectif	Assainissement Non Collectif
Effet au 1^{er} janvier 2019				
CDC ALBRET COMMUNAUTÉ (pour la totalité de son territoire)	● Pour 29 communes X Pour 2 communes	● Pour 29 communes X Pour 8 communes	● Pour 21 communes X pour 9 communes	● Pour 29 communes X pour 5 communes

• *Collectivité déjà adhérente ou compétence déjà transférée*

- **Valide** les modifications des statuts du Syndicat Eau47 à effet du 1^{er} Janvier 2019 ainsi que leur annexe actualisée relative à la liste des membres et compétences transférées.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2017-060	<u>Amortissement des biens de faible valeur <500€</u>	7-1-1

Monsieur le maire rappelle que toute acquisition dont le prix unitaire est inférieur à 500 € doit normalement être mandatée en section de fonctionnement. Toutefois, il est possible de mandater ces biens en investissement, à partir du moment où leur durée de vie est relativement importante. Ainsi, il y a lieu d'amortir ces biens réglés en section d'investissement, en les inscrivant à l'inventaire.

Par ailleurs, conformément à l'article R 2321-1 du CGCT, l'assemblée délibérante peut fixer un seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur, ou dont la consommation est très rapide, s'amortissent en un an.

Monsieur le maire propose donc d'amortir, à compter de l'année N les biens dont la valeur est inférieure à 500 €, acquis à compter du 1er janvier N-1, sur un an.

Concernant les biens de mêmes caractéristiques, achetés avant N-1, il est proposé de terminer leur amortissement en totalité sur l'année N.

Dès la fin de l'amortissement, ces biens seront sortis de l'actif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire :

- **à amortir** les biens de faible valeur sur un an, pour ce qui concerne les biens acquis depuis le 1er janvier N-1
- **de terminer** la totalité de l'amortissement, en année N, pour les biens de faible valeur achetés avant cette date
- **de sortir** de l'actif tous ces biens de faible valeur dès qu'ils ont été amortis.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2017-61	<u>Subvention Exceptionnelle : Cheval notre ami</u>	7-5-2

Madame Colette MAYET-DELBORG directement concernée par cette affaire, sort de la salle.
Monsieur Alain BRUGALIERES la remplace dans ces fonctions de secrétaire de séance le temps de délibérer.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande exceptionnelle de subvention par l'association "Cheval notre ami" afin de les aider à combler leur déficit concernant la fête du cheval.
Monsieur le Maire propose la somme de **1.300,00€**.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal présents ou représentés,

- **Acceptent** à l'unanimité le versement de cette subvention à l'association "Cheval notre ami" prévu à l'article 6574 du BP 2017.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2017-062	<u>Approbation de la convention de servitude entre la commune et le SDEE47</u>	1-2-4

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que dans le cadre de l'implantation d'ouvrages de distribution publique d'électricité sur le domaine de la commune, il convient de conclure une ou plusieurs conventions de servitude sur la parcelle cadastrée section C numéro 788 située au lieu-dit *Viale-Haut* au bénéfice du SDEE 47 et de son concessionnaire du service public de distribution d'électricité, dans le cadre de l'affaire EXPUB MAURIAL FRANC.

Ces mêmes conventions, si elles concernent des ouvrages électriques souterrains d'un linéaire supérieur ou égal à 2 mètres ainsi que l'implantation d'un poste de transformation, peuvent faire

2017-33

l'objet le cas échéant d'une publication auprès du Service de Publicité Foncière afin de sécuriser les parcelles et le réseau de distribution publique.

Considérant l'intérêt que présente pour la commune l'implantation de ces ouvrages de distribution publique d'électricité,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal présents ou représentés,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les conventions de servitudes nécessaires ainsi que les actes authentiques correspondant.

Questions diverses :

Monsieur le Maire informe et sollicite l'avis du conseil municipal pour l'accueil d'un apprenti qui prépare un CAP Maintenance des Bâtiments de Collectivités. Monsieur le Maire explique que ce jeune préparera son CAP à la Maison Familiale Rurale de Bourgognague en alternance avec la commune de Villeréal pendant un an. L'ensemble des conseillers donnent un avis favorable.

Cérémonie commémorative du 11 novembre : rassemblement à 10h45 devant la mairie.

Monsieur Jean-Jacques CAMINADE fait le point sur les travaux en cours : les délais sont respectés et les commerçants sont satisfaits de l'avancée des travaux. La rue Saint-Michel sera ouverte à la circulation à la fin du mois de novembre.

Monsieur le Maire demande l'avis de l'assemblée quant à la demande de Monsieur ÇABALET, directeur d'Intermarché à Villeréal, d'ouvrir le dimanche 24 décembre jusqu'à 18h00 et le dimanche 31 décembre jusqu'à 12h00.

Monsieur le Maire indique que ce type de dérogation doit être demandée par Monsieur ÇABALET, auprès de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi de la Nouvelle Aquitaine.

L'ensemble du Conseil Municipal donne un avis favorable à l'ouverture de ce magasin pour les 24 et 31 décembre 2017 aux horaires souhaités.

Monsieur le Maire rend compte de l'avancée de l'acquisition du terrain de Madame SANDRÉ destiné à l'aménagement et la construction de la maison de santé : le bornage en vue la division parcellaire a été effectué le 02/11/2017.

Monsieur le Maire indique avoir signé l'acte d'achat et de vente de terrains avec les consorts DOMINGIE pour un montant de 159,00€. Cette acquisition fait suite à l'enquête publique, réalisée à l'automne 2015, en vue de l'aliénation d'une partie de l'assiette du chemin rural sise au lieu-dit « Jeancel-Haut ».

En janvier 2018, Madame le Préfet et Monsieur Olivier DAMAISIN, député de la 3^{ème} circonscription du Lot-et-Garonne, viendront visiter le CFA des métiers du Cheval à Villeréal. Le Conseil Régional sera représenté par Guillaume MOLIERAC ?

L'Université du Temps Libre remercie l'ensemble du conseil pour la subvention qui leur a été attribuée pour l'année 2017.

Monsieur le Maire fait part de la demande de Madame Sylvie CLAUDE d'installer un portant sur le trottoir devant sa boutique rue Saint-Michel. Il propose d'aller constater sur place le meilleur endroit pour cette occupation du domaine public.

Madame Françoise LAURIERE rend compte du conseil d'école de la maternelle.

68 enfants sont répartis dans trois classes et 2 enfants rentreront en très petite section en janvier 2018. Les élections des parents d'élèves se sont déroulées avec un taux de participation de 55,46%.

Les projets pédagogiques pour l'année 2017/2018 sont consacrés à divers domaines d'apprentissage : travail sur les langues étrangères par le biais d'une correspondance avec des élèves aux Etats Unis, travail informatique grâce aux tablettes. Les enfants se rendent à la bibliothèque tous les mercredis matin et vont pouvoir bénéficier de 3 séances de cinéma dans le cadre du projet « Ecole au Cinéma ».

Un marché de Noël, organisé par l'Association des parents d'élèves aura lieu le samedi 9 décembre 2017. Le 20 décembre les élèves profiteront d'un spectacle à l'école ; le 21 décembre, le Père Noël leur fera une visite et le 22 décembre la commune offrira un repas et un goûter de Noël aux enfants des deux écoles.

Madame Françoise LAURIERE fait part des remerciements des enseignants de l'école maternelle au service technique pour les divers travaux qu'ils ont réalisés.

Monsieur le Maire a son tour fait part du conseil d'école de l'élémentaire.

98 enfants ont fait leur rentrée : 25 sont arrivés en CP et 19 élèves sont partis au collège.

Les enseignants ont clairement indiqué leur souhait de revenir à la semaine de 4 jours dès la rentrée de septembre 2018. Après consultation des parents d'élèves des deux écoles, un comité de pilotage sera réuni pour statuer sur la poursuite ou non des rythmes scolaires institués en septembre 2013. Cette décision devra être transmise aux services de l'inspection académique en janvier 2018.

Monsieur le Maire fait savoir que les enseignants ont fait des remarques concernant la vétusté du bâtiment : murs qui s'effritent, planchers instables, fissures,...) Monsieur le Maire a proposé de faire réaliser un diagnostic de l'école élémentaire par un professionnel du bâtiment.

Madame la Directrice est inquiète par la sortie du parking en raison d'un manque de visibilité (haie trop haute). Les parents d'élèves souhaitent l'implantation de panneaux en raison de la vitesse excessive des véhicules qui viennent du Boulevards des Ducs de Biron. Monsieur le Maire a demandé à ce que la hauteur de la haie soit vérifiée.

Monsieur Guillaume MOLIERAC avise l'assemblée des travaux nécessaires pour rendre la salle F. Mitterrand accessible aux personnes à mobilité réduite : élévateur pour accéder à la scène et signalétique pour le cheminement dans l'établissement et sur les portes.

Monsieur le Maire a reçu, le 25/10/2017, les riverains de la rue Saint-Pierre à propos des problèmes de stationnements et de relations de voisinage. Il leur a vivement conseillé, s'ils n'arrivent pas à retrouver de bonnes relations, de prendre rendez-vous avec le conciliateur pour régler ces problèmes.

Monsieur le Maire indique que l'association FOCALNUART a accueilli 825 visiteurs lors de leur exposition de photos de nus artistiques à Villeréal en août 2017.

L'abbé CHASSAIGNE est remplacé par Francis BICHTONG nommé « modérateur » de la paroisse Sainte Thérèse de l'enfant Jésus des Bastides par Monseigneur HERBRETEAU.

Monsieur le Maire informe que lors de l'assemblée Générale du Club de Tennis, les membres du bureau ont évoqué le projet de construction d'une salle couverte. Le coût des travaux est estimé à 180.000,00€. La commune de Rives empruntera à hauteur de 130.000,00€, les dons et collectes de fonds s'élèvent actuellement à 20.000,00€, la réserve parlementaire financera 5.000,00€. Les communes du Pays Villeréalais seront sollicitées dès janvier 2018.

Le CFA a prévu de louer la salle.

Commune de Villeréal
Séance du 10 novembre 2017

Monsieur le Maire a répondu favorablement à la demande de Monsieur VESMA de procéder au relevé architectural de l'église de Parisot dans le cadre de ses études à l'école de Chaillot à Paris.

Le 20 novembre 2017 se tiendra l'assemblée générale du Club du Sourire.

Madame Françoise LAURIERE informe que lors du dernier café partenaire et dans le cadre du schéma départemental d'amélioration de l'accès des services publics, une carte et un tableau de recensement de tous les points d'accès aux droits et aux services seront diffusés à l'ensemble des communes des 4 cantons. Une réflexion autour de la mobilité en milieu rural a été engagée.

Monsieur Jean-Jacques CAMINADE informe que le haut de la rue de la Chapelle et une partie de la rue des Olives seront rénovées. Un peu plus tard, ce sera au tour de la rue Noire.

Monsieur Christian PAJOT signale des problèmes dans la rue Descambis lors du marché hebdomadaire : des barrières de sécurité (côté de la Poste) empêchent des véhicules de manœuvrer pour accéder à leur garage.

Il évoque également les perturbations liées aux chiens errants et notamment leurs déjections.

Monsieur Benjamin MAUVRIT demande quand est prévu le déploiement de la fibre optique sur le territoire. Monsieur le Maire indique que les travaux seront lancés début 2019.

Le vendredi 13 décembre 2017 à 20h30 : prochain Conseil Municipal

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 22h45